|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.3/2018/111 |
| _unlogo | **Secrétariat** | Distr. générale7 septembre 2018FrançaisOriginal : anglais |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses**

**Cinquante-quatrième session**

Genève, 26 novembre-4 décembre 2018

Point 2 f) de l’ordre du jour provisoire

**Recommandations du Sous-Comité formulées à ses cinquante et unième,
cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions et questions en suspens :
Questions diverses en suspens**

  Groupe de travail informel des citernes mobiles en matière plastique renforcée de fibres

 Communication du Président du groupe de travail informel[[1]](#footnote-2)\*

 Introduction

1. Le Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses est invité à prendre note du fait que le groupe de travail des citernes mobiles en matière plastique renforcée de fibres se réunira en marge de la session plénière, le lundi 26 novembre et le mardi 27 novembre, dans la salle IV (Palais des Nations), afin de poursuivre l’élaboration de prescriptions concernant ce type de citernes.

2. Dans le cadre de ces réunions, le groupe de travail reprendra l’examen des questions dont il est chargé en tenant compte de l’état d’avancement du travail qu’il aura accompli par correspondance avant la réunion. Il devrait s’intéresser avant tout aux dispositions générales relatives à la conception et à la construction.

3. Le groupe de travail rendra compte de ses travaux à la session plénière en fonction des disponibilités offertes par le calendrier de la session.

4. Les représentants souhaitant participer à la réunion du groupe de travail informel sont invités à s’annoncer au Président du groupe de travail (steven.webb[at]dot.gov) et à s’inscrire en ligne à la cinquante-quatrième session du Sous-Comité d’experts. En vue de participer aux travaux du groupe de travail informel, les représentants devront s’inscrire soit en tant que membre d’une délégation d’un État représenté au Sous-Comité d’experts soit en tant que membre d’une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Sous-Comité.

5. Le Sous-Comité d’experts est invité à examiner le projet de plan de travail soumis par le groupe de travail des citernes mobiles en matière plastique renforcée de fibres dans le document informel INF.10, en particulier le projet de calendrier. Il est prié de noter que les délais prévus sont indiqués à titre indicatif et pourraient changer en fonction de la progression des travaux du groupe de travail.

1. \* Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour la période 2017-2018, approuvé par le Comité à sa huitième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/100, par. 98, et ST/SG/AC.10/44, par. 14). [↑](#footnote-ref-2)